

# Vers une libéralisation des soins de santé?

**Le traité TiSA, qui veut libéraliser le marché des services, pourrait comporter un volet sur les soins de santé, d'après un document que L'Echo a pu consulter.**

**YOUNES AL BOUCHOUARI**

Le traité TiSA, qui vise à libéraliser le marché des services, n'a pas fini de faire parler de lui. C'est à nouveau à la faveur de la fuite de documents des négociations, particulièrement discrètes, que L'Echo a pu en savoir plus sur les ambitions de certains en matière d'ouverture du marché des soins de santé. Pour rappel, les négociations autour du traité TiSa rassemblent une cinquantaine de pays à travers le monde, dont l'ensemble de l'Union européenne, représentée par la Commission. D'après ce nouveau document, fourni via la plateforme Associated Whistleblowing Press, les négociateurs turcs auraient déposé une proposition d'annexe au traité, concernant spécifiquement le secteur de soins de santé.

Postulat de départ: les soins de santé manquent d'efficacité à l'échelle nationale, faute d'investissements des autorités ou de par l'existence de barrières réglementaires. Certains pays jouiraient en outre d'un «avantage comparatif» en la matière grâce aux prix pratiqués et à leur efficacité. Surtout, les soins de santé, trop liés aux États et institu-

tions nationales, «n'attirent par la concurrence étrangère». La solution proposée: imposer la portabilité de l'assurance-santé à l'échelle de tous les pays signataires de TiSA.

## **Organiser le tourisme médical**

Tout citoyen pourrait donc choisir le lieu de ses soins et les faire rembourser par la sécurité sociale ou l'assurance privée de son pays d'origine. Un pays d'origine qui se charge aussi des soins de suivi. Les États signataires pourraient accréditer une série d'établissements dans les pays étrangers, histoire de faire respecter certains standards de qualité.

Objectif: profiter de l'avantage compétitif de certains pour réduire la facture globale des frais de santé pour les États — et pour les compagnies d'assurance. Un projet qui comporte quelques corollaires dangereux: le remboursement du tourisme médical est à charge du pays d'origine, soit une charge financière de plus pour un pays potentiellement boudé parce qu'il n'investit pas assez dans ses infrastructures. Il y a aussi que l'assurance-santé privée, qui bénéficie généralement d'incitants fiscaux, sera dépensée à l'étranger tandis que les États pourront légitimer la baisse des investissements dans leurs propres infrastructures. Pour les pays accueillant

les patients-touristes, un système de santé à deux vitesses pourrait se mettre en place, les hôpitaux accrédités par d'autres États attirant les meilleurs médecins et risquant de tirer les prix à la hausse. Si une complication venait à se déclarer après des soins à l'étranger, le patient devra s'adresser aux structures locales, pas forcément équipées, tandis que des questions pourraient se poser sur la responsabilité juridique.

Reste à voir si la proposition sera toujours sur la table lors du prochain round de négociations, la semaine prochaine. Surtout, la société civile guette le comportement de la Commission, qui a affirmé pourtant se «réserver le droit de protéger toute activité liée à la santé et qui bénéficie d'une quelconque forme de support public». Cette nouvelle fuite donnera en tout cas de l'eau au moulin de ceux qui appellent à une plus grande transparence sur les négociations.

**Plus d'informations et l'accès aux documents sur [www.lecho.be/Tisa](http://www.lecho.be/Tisa)**



**La proposition d'annexe au traité veut instaurer la portabilité de l'assurance-santé. Ce qui n'est pas sans risque pour l'économie.**